

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Décision de
une déclaration préalable

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

S²LOW

ID : 074-200081446-20230404-DP07421223A0013-AR

Dossier n° DP07421223A0013

date de dépôt : 28/03/2023

date d'affichage du dépôt : 28/03/2023

demandeur : Monsieur HUTLEY Mark

représentée par : Tommy DUJARDIN Architecte E.I

pour : Agrandissement terrasse existante,
agrandissement de deux ouvertures et création de
deux ouvertures

adresse terrain :

LES TANNERIES, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)

parcelles : 0D-1185, 0D-1186, 0D-1187

Monsieur HUTLEY Mark
First Avenue - Westcliff
550 ESSEX 8BT - ANGLETERRE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **28/04/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 04 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

